

N° 17

Octobre 2008

Les Monographies de Contribuables Associés

Les Conseils économiques et sociaux

par *Éric Letty*



50^e anniversaire du Conseil économique et social.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

Le général de Gaulle témoignait si peu de confiance à ce petit « machin » qu'il envisagea de le fusionner avec le Sénat.

I. LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX NATIONAL, RÉGIONAUX ET MÊME EUROPÉEN

MAIS À QUI PROFITENT LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?

Consultés moins de cinq fois par an par le gouvernement, le Conseil économique et social (CES) rebaptisé en juillet dernier Conseil économique, social et environnemental (CESE) coûtera, en 2008, 36,3 millions d'euros aux contribuables.

Mais à quoi sert-il et pourquoi l'État continue-t-il à le financer ? Enquête sur un club de privilégiés qui coûte cher et qui fait des émules dans l'ensemble des régions françaises, DOM-TOM compris, et jusqu'à Bruxelles...

UNE INSTITUTION DANS LE FLOU

Héritier du Conseil économique créé en 1925 par la III^e République, supprimé par le régime de Vichy, rétabli en 1946 sous le nom de Conseil économique, il devient Conseil économique et social dans la constitution du 4 octobre 1958. Le CES veut être une assemblée représentant les intérêts des groupes économiques et sociaux, dits « socioprofessionnels ».

La Constitution de 1958 n'en fait qu'une assemblée « consultative » auprès des pouvoirs publics¹, dont les avis n'obligent personne. À cet égard, le Projet de Loi de Finances 2006 précise: « Le Conseil économique et social est consulté par le Gouvernement sur les sujets économiques et sociaux. Il est obligatoirement saisi des projets de plans et de lois de programmes. Le Conseil peut également se saisir de tout sujet entrant dans son champ de compétence. » Nous serons amenés à constater qu'il n'y met cependant pas une ardeur démesurée.

Le général de Gaulle témoignait si peu de confiance à ce petit « machin », qu'il envisagea de le fusionner avec le Sénat! Pierre Mendès France, auparavant, eût préféré en faire « un conseil rénové et doté d'un véritable pouvoir de décision »². Vœux pieux!

En dépit des tentatives de réforme de 1962, 1984, 1990 et 1992, le CESE reste une institution marginale au sein de la République. Certes, ses statuts prévoient que « Tout plan ou tout projet de loi de programme à caractère économique lui est soumis pour avis »³, sauf la Loi de Finances. Mais son avis reste purement consultatif. Pour tenter de justifier son maintien, ses défenseurs citent volontiers les rares cas où le CES aurait influencé l'Assemblée nationale: le rapport Wresinski sur le RMI en 1988,

1. Ordonnance n° 58-1360, titre Ier, Art. 1er.

2. Mendès France, P., La République Moderne, 1962.

3. JO du 5 octobre 1958, Titre X, Art. 70.

le rapport Barthélémy sur la loi Madelin de 1994 ou, plus récemment, celui sur l'harmonisation des SMIC, en 2002. En un demi-siècle d'existence, on aurait été en droit d'en attendre davantage !

Le Medef lui-même, qui s'y trouve pourtant représenté, critiquait en 2001, par la voix de Denis Kessler, la teneur de certains de ses rapports (en particulier le rapport Teulade sur les retraites, le rapport Alezard sur les perspectives de la France, le Projet d'avis sur la conjoncture économique et sociale paru en 2000...) et réclamait la « refonte » de cette assemblée, dont la composition reflétait, selon lui, « la France d'il y a cinquante ans ». L'ancien vice-président de l'organisation patronale accusait en outre le CES de ne rien comprendre aux ressorts d'une économie moderne, de préconiser des recettes « d'un autre âge, celui d'une économie où l'on croit encore que l'État est à la base de la croissance, alors que ce sont les entreprises ». Il lui reprochait enfin de s'éloigner de « sa vocation première, qui est de favoriser la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles » et de ne retenir que l'aspect social de sa mission, au détriment de sa dimension économique, pour produire des « rapports misérabilistes ».

Une étude intitulée « *Pour une modernisation du dialogue social* », rendue en mars 2006 au Premier ministre Dominique de Villepin par Dominique-Jean Chertier, ancien conseiller social de Jean-Pierre Raffarin, corrobore ces critiques. Le CES, constate-t-il, n'est pas « positionné au cœur du processus de dialogue entre les Gouvernements et les partenaires sociaux ou les représentants de la société civile. » Le plus souvent, ses interventions, en particulier lorsqu'elles sont liées à des auto-saisines⁴, « ne bénéficient pas d'une visibilité suffisante et imprègnent trop peu le débat public ». Enfin, « et c'est essentiel, souligne Dominique-Jean Chertier, le CES souffre d'un réel problème d'image qui porte trop souvent atteinte au crédit des travaux conduits en son sein. Sa composition désormais trop éloignée des équilibres sociaux et sociétaux actuels contribue fortement à cette image et freine le développement du rôle de consultation du Conseil qui n'est pas perçu comme suffisamment représentatif. Le manque d'une expertise interne quantitativement et qualitativement importante ne permet en outre pas de compenser ces éléments en rehaussant l'impact technique des travaux du Conseil. »

En français courant, cela signifie que le CES, devenu CESE, compte pour du beurre, que personne ne se soucie de ses avis, qu'il est complètement coupé des réalités du pays et que ses travaux ne valent pas tripette. Le constat est sans appel! ⁵

La critique la plus sévère est pourtant venue, en 2005, du sein même du CES: Dominique Marcilhacy, conseillère sortante et magistrat professionnel, épingla les indemnités abusives et dénonça le taux d'absentéisme des conseillers, qui, selon elle, atteignait 50 %! « La qualité

Le Conseil économique, social et environnemental préconise des recettes d'un autre âge, celui d'une économie où l'on croit encore que l'État est à la base de la croissance.

4. Parmi les travaux publiés par le Conseil économique et social en 2005, treize résultaient d'une auto-saisine et six seulement d'une saisine gouvernementale.

5. Moyennant quoi, Dominique-Jean Chertier propose de réformer le Conseil et d'accroître le nombre de ses membres « pour favoriser la diversité de représentation. » Nous sommes, quant à nous, d'un autre avis et préconisons une solution à la fois plus simple et plus radicale: sa suppression.

On aurait pu imaginer que le soin de réfléchir sur l'environnement, la réforme des institutions ou même la croissance ait été dévolu au Conseil économique, social et environnemental.

des contributions du CES est très variable », expliquait-elle. « Certains conseillers travaillent et produisent des rapports susceptibles d'éclairer la société, mais c'est loin d'être le cas général ! Il arrive aussi que l'impératif de consensus qui s'attache au Conseil ait tendance à édulcorer des conclusions. Si ses avis sont parfois suivis d'effets sur des questions techniques, ils sont souvent ignorés ou complaisants dès que le sujet porte une dimension politique. [...] Par ailleurs, il y a parfois des petits jeux entre amis ou des échanges de bons procédés qui ne servent pas la vérité. D'une manière générale, il siège au Conseil économique et social trop d'apparatchiks de la vie associative et syndicale, qui conçoivent leur mandat comme une carte de visite prestigieuse ou une opportunité à vocation alimentaire. »

L'ajout du terme « environnemental » à l'intitulé de l'institution est destiné à la remettre au goût du jour. Une proposition de loi déposée, en juillet 2004, par le député de l'Essonne Nathalie Kosciusko-Morizet – aujourd'hui Secrétaire d'État à l'Écologie – suggérait de le transformer en « Conseil économique, social et environnemental », pour « confirmer les domaines d'expertises du CES, déjà compétent en matière environnementale ».

Le Grenelle de l'Environnement préconisait, de même, de « réformer le Conseil économique et social, pour qu'il joue son rôle de représentation et de contribution de la société civile dans la participation à l'élaboration des politiques publiques et favorise les régulations. » Ceci afin d'intégrer l'environnement dans son domaine de compétence.

Cette idée est des plus consensuelles, puisque le Comité Balladur sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V^e République suggérait, par ses propositions n° 65 et 66, de « Reconnaître au Conseil économique et social un pouvoir consultatif en matière environnementale » et de « Moderniser (sa) composition. »

Le CESE, qui faisait déjà du vent, est donc appelé à se spécialiser dans les énergies renouvelables et le développement durable. Espère-t-on vraiment justifier ainsi l'existence de cette « usine à gaz », s'il est permis d'utiliser cette expression dans un contexte aussi vertueusement écologique ?

Il est remarquable, pour finir, que le Grenelle de l'Environnement et le Comité Balladur se soient penchés sur les destinées du CES ; on aurait pu imaginer, au contraire, que le soin de réfléchir sur l'environnement, la réforme des institutions, ou même la croissance – sujet confié à la Commission Attali – lui ait été dévolu. Que personne ne se soit avisé que ce type de réflexions pouvait entrer dans le champ de ses attributions, montre assez la faible opinion que les milieux politiques français ont de ses capacités.

On est donc en droit de se demander à quoi sert vraiment le CESE. Ou plutôt : à qui ?

II. UNE ACTIVITÉ QUASI NULLE

Pas de rapport obligatoire, quatre assemblées plénières par mois au maximum et une réunion de section hebdomadaire ! Le moins que l'on puisse dire, c'est que les 231 conseillers du CESE ne croulent pas sous le travail et les obligations. En outre, l'absentéisme sévit. Mais qui s'en soucie ? Sûrement pas le gouvernement, qui accorde si peu d'importance à l'avis du CESE qu'il néglige le plus souvent de le lui demander. Les conseillers ont donc pris l'habitude de s'auto-saisir.

Il existe, en effet, trois types de saisines : celles qui émanent du gouvernement ; les saisines permanentes, qui concernent toujours « la conjoncture économique et sociale » de l'année en cours ; et ces fameuses auto-saisines, qui permettent aux conseillers de se faire plaisir en étudiant un thème qui les intéresse particulièrement, comme :

- « *Sport de haut niveau et argent* » (Jean-Louis Bennahmias, 2002) ;
- « *Le droit du travail : les dangers de son ignorance* » (François Grandazzi, 2002) ;
- « *Réinventer la chasse pour le XXI^e siècle* » (Victor Scherrer, 2002) ;
- « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* » (Robert Didier, 2003) ;
- « *L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel* » (Hubert Bouchet, 2004) ;
- « *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social* » (Christian Rose, 2006) ;
- « *Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ?* » (Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère, 2006) ;

La simple lecture des notices de présentation de ces rapports éclaire le lecteur sur leur utilité.

Ainsi, celui d'Annette Wieviorka intitulé « *Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée* » (2004) annonce sans rire : « *La place accordée aux femmes dans l'histoire enseignée, tant à l'école qu'à l'Université, demeure très limitée. Cette situation contraste avec la richesse de la recherche et des publications en matière d'histoire des femmes. Après une analyse de ce phénomène et pour y porter remède, le Conseil économique et social trace les voies d'évolution souhaitables pour améliorer la visibilité des archives sur les femmes et le féminisme et favoriser la prise en compte de l'histoire des femmes et des relations entre hommes et femmes dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.* » **Voilà la parité appliquée à l'histoire de France !**

Le politiquement correct et la langue de bois le disputent partout au pédantisme. À cet égard, la présentation du rapport d'André Leclercq « *Le sport au service de la vie sociale* » (2007) n'est sans doute pas loin

Le politiquement correct et la langue de bois le disputent partout au pédantisme.

de décrocher la palme. On y propose, au nom du Conseil économique et social, « une gouvernance rénovée, fondée sur un dialogue civil pour un contrat du sport équitable ». **Qui dit mieux ?**

Certaines études préparées à la demande du gouvernement ne sont pas beaucoup mieux inspirées que les auto-saisines : ainsi, celle que Dominique-Jean Chertier a consacrée en 2005 à « La reconversion des militaires dans la vie civile : le cas des officiers généraux »... Un problème de société majeure !

PERFORMANCE D'ACTIVITÉS: LES AVIS DU CESE

Le Palais d'Iéna est devenu un cercle de réflexion qui émet des rapports mort-nés, à une cadence très mesurée. À eux tous, les 231 conseillers, épaulés par 72 experts et 149 fonctionnaires, ont « pondu », entre 2000 et 2006, de 19 à 28 rapports par an, la plupart de ces documents résultant d'auto-saisines, dont on a précédemment vu ce qu'il faut penser !

Le coût moyen de ces rapports dépasse 1,4 million d'euros.

Années	Auto-saisines	Saisines gouvernementales	Saisines permanentes	Total
2000	13	4	2	19
2001	17	6	2	25
2002	16	4	1	21
2003	14	9	3	26
2004	22	5	1	28
2005	19	6	1	26
2006	19	5	1	25

PLUS DE 1,4 MILLION D'EUROS LE RAPPORT

Si l'on rapporte cette production au budget du CESE (près de 35,9 millions d'euros en 2007), le coût moyen de ces rapports dépasse 1,4 million d'euros l'unité.

Ça fait cher la page ! D'autant plus que lesdits rapports, la plupart du temps enterrés, compilent souvent des informations disponibles depuis longtemps dans les ministères. En effet, le CESE fait inévitablement double emploi avec les légions de conseillers techniques employées au sein des cabinets ministériels. Mais qu'importe, si le fromage est bon ?

III. UN CLUB DE PRIVILÉGIÉS

231 conseillers, répartis en 18 groupes ou sections, siègent au Palais d'Iéna. Ils sont nommés pour cinq ans renouvelables. La place est confortable et la longévité exceptionnelle: cinq présidents seulement se sont succédé à la direction du CESE depuis sa création⁶. Le dernier en date, Jacques Dermagne, élu en 1999, est membre du CESE depuis 1984. En lui cédant sa place, son prédécesseur Jean Mattéoli⁷, a été porté « par acclamations » à la présidence d'honneur.

Les conseillers économiques et sociaux ne sont pas des parlementaires, mais ils poussent loin la ressemblance. Surtout dans le domaine des privilèges.

Les membres du CESE bénéficient:

■ **d'une indemnité de 3 708 euros brut par mois.** Cette somme comprend: la rémunération proprement dite, à savoir 1 800,11 euros, soit un tiers de l'indemnité parlementaire; une indemnité de résidence de 54 euros; et une indemnité représentative de frais d'un montant de 1 854,11 euros, qui n'est pas imposable. Deux types de prélèvements sont opérés sur ce total de 3 708 euros brut: d'une part, la CSG et la CRDS; et d'autre part, la cotisation à la caisse de retraite des anciens membres, d'un montant de 582,19 euros les cinq premières années, puis de 291,10 euros.

■ **Compte tenu de ces prélèvements, l'indemnité représente un montant net de 2 838,27 euros les cinq premières années, puis de 3 129,36 euros.**

■ **D'un crédit fixé chaque année pour assurer leurs déplacements sur le territoire métropolitain.** Le montant de ce crédit est fixé en fonction de leur lieu de résidence lorsque les membres résident à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

■ **D'un régime spécial de retraite très généreux en faveur des anciens conseillers et de leurs ayants droit, cumulable avec un autre régime de retraite.**

Les cotisations des conseillers ne représentent qu'une partie des recettes. Le reste provient:

- d'un portefeuille géré par la Caisse des dépôts et consignations, dont les fonds s'élevaient à 26,6 millions d'euros au 30 juin 2004⁸;
- d'une participation de type « part patronale », égale au double des cotisations versées par les membres;
- et d'une subvention d'équilibre.

6. De 1947 à 1954: Léon Jouhaux, ancien secrétaire général de la CGT, fondateur en 1948 de la CGT-Force Ouvrière. De 1954 à 1974: Émile Roche, journaliste, ancien président de la fédération radicale et radicale-socialiste du Nord. De 1974 à 1987: Gabriel Ventejol, ancien secrétaire confédéral de la CGT-FO. De 1987 à 1999: Jean Mattéoli, ancien président des Charbonnages de France. Depuis septembre 1999, Jacques Dermagne, ancien président du Conseil national du Commerce et vice-président exécutif du CNPF. Après avoir effectué quatre mandatures au CES au titre des « entreprises privées », il siège depuis 2004 au titre des « personnalités qualifiées ».

7. Jean Mattéoli est devenu membre du CES pour la première fois au début de l'année 1973.

8. Chiffre publié dans le rapport du sénateur Marini.

La place est confortable et la longévité exceptionnelle.

*Fin 2005,
845 anciens
membres étaient
pensionnés.*

Les deux dernières composantes, versées par l'État, représentaient environ 6 millions d'euros en 2005⁹. Les pensions sont donc en grande partie payées par les contribuables ! Leur montant varie en fonction du nombre de mandats effectués. Jusqu'en 2004, l'âge minimum nécessaire pour percevoir une pension était fixé à 55 ans. Le régime ayant été réformé, l'âge sera progressivement porté jusqu'à 60 ans en 2008.

Dans son rapport, le sénateur Marini souligne par ailleurs « le coût croissant des pensions » : la caisse a versé 8,66 millions d'euros en 2003, contre 9,1 millions en 2004 et 10,2 millions en 2005, soit une augmentation de près de 18 % en 3 ans. Fin 2005, 845 anciens membres étaient pensionnés.

■ **De la possibilité de cumul avec tous les mandats, sauf un mandat parlementaire national ou une responsabilité gouvernementale** (mais le cumul avec un mandat parlementaire européen reste autorisé).

■ **De l'exercice de leurs fonctions dans un palais national rénové et agrandi** de 3000 m² en 1995, avec appartements présidentiels, deux restaurants, cafétéria, centre de documentation, service de presse et centrale dactylo. À l'époque, la facture se monta à 106 millions de francs.

Le président du Conseil économique, social et environnemental

Élu par ses pairs, le Président du CESE perçoit, en plus de la rémunération dévolue aux conseillers, deux indemnités « spéciales », l'une pour frais de représentation, l'autre de secrétariat, représentant chacune le double de la rémunération initiale. Soit, au total, 18540 euros mensuels bruts.

La moitié de l'indemnité versée aux membres est liée à la participation aux travaux de l'assemblée et l'autre à la participation aux séances des sections. En théorie, une partie de l'indemnité peut être réduite, à proportion du nombre des séances ou des scrutins que les conseillers auront manqué « sans excuse valable ». Toutefois, le règlement intérieur du CES prévoit que ces réductions d'indemnité – à supposer qu'elles soient strictement appliquées, ce qui est douteux – peuvent être supprimées pour les membres « ayant assumé la charge d'un rapport ou d'une étude au cours d'une année ».

En 2005, à en croire les indicateurs de performance mis en place dans le cadre de la Lolf (Loi organique relative aux lois de finances), le pourcentage d'assiduité des conseillers aux réunions s'élevait à 87 % pour les réunions plénières et à 64 % aux réunions de section. En dépit d'une amélioration par rapport à 2004, il est permis de dire : peut mieux faire...

9. Chiffre publié dans le rapport du sénateur Marini.

Pour seconder les conseillers, le gouvernement désigne aussi, de façon discrétionnaire, 72 membres de sections, au titre d'experts. Nommés pour deux ans, ceux-ci perçoivent une indemnité forfaitaire de 855,12 euros net, qui peut être amputée en cas d'absence injustifiée. Le règlement intérieur prévoit par ailleurs qu'ils peuvent toucher une indemnité lorsqu'ils rédigent un rapport, dans la limite maximale de quatre indemnités par an. Ils sont, en outre, défrayés de leurs déplacements entre leur domicile et le CESE lorsqu'ils participent aux réunions.

Le CESE emploie, en outre, 22 vacataires (dont 2 à temps plein) et 149 fonctionnaires. Cinquante de ces derniers sont des « personnels d'encadrement qui assistent les conseillers dans leurs travaux et concourent à la production des rapports » – ce qui signifie qu'ils en sont les véritables auteurs.

Les deux autres tiers (secrétaires, huissiers, ouvriers...) assurent le quotidien du Conseil.

Naturellement, ces salariés revendiquent l'assimilation statutaire avec le personnel des assemblées parlementaires.

81 % DU BUDGET PASSENT EN INDEMNITÉS ET EN DÉPENSES DE PERSONNEL

Le CESE établit son budget avec la direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances. Les parlementaires, qui tiennent à leur tranquillité, l'ont toujours voté sans objection.

Près de 87 % du budget dont disposait le CES en 2007, soit 31,1 millions d'euros sur 35,9 millions, étaient affectés en indemnités et en dépenses de personnel. (Le rapport a légèrement évolué pour 2008, les dépenses de personnel ne représentant plus « que » 29,5 millions d'euros, soit 81 % du budget global). Les indemnités des conseillers eux-mêmes, leurs frais de déplacement et le financement de leur caisse de retraite, absorbent, à eux seuls, les deux tiers du budget. En moyenne, cela représentait, en 2007, un coût de 8 610 euros par mois et par conseiller pour six à huit jours de présence, frais de déplacements, de personnels et cotisations retraites inclus.

C'est ce que le sénateur Philippe Marini, dans sa présentation d'un rapport sur le CES réalisé dans le cadre du projet de loi de Finances 2005, appelait un « budget peu élastique ». Le rapporteur soulignait par ailleurs la « réelle autonomie de gestion » dont jouit l'institution: « Une fois ses crédits votés, le CES en est pleinement détenteur puisqu'il fait virer l'intégralité sur son compte, par retraits de fonds périodiques. »

Un autre rapport sénatorial consacré au CES dans le cadre du projet de loi de Finances 2007, confirme à peu près dans les mêmes termes cette « forte

*Les
parlementaires,
qui tiennent à
leur tranquillité,
ont toujours voté
le budget sans
objection.*

Près du tiers des sièges (67) sont occupés par des syndicalistes, qui ne représentent pourtant, à l'échelle nationale, que 8,2 % des salariés.

autonomie de gestion » et souligne que cette assemblée ne s'est pas dotée « d'une véritable comptabilité analytique ». Ce rapport sénatorial crédite le CES « d'une capacité d'analyse par fonction qui lui permet d'assurer un suivi maîtrisé de ses dépenses », mais estime néanmoins que cette capacité d'analyse « ne constitue pas un véritable contrôle de gestion ».

À défaut d'être économique, le CESE pratique, comme on le voit, à l'égard de ses membres, une politique très sociale, et le partage des richesses y est des plus convivial.

Années	Budget total (en millions d'euros)	Dépenses de personnel
2001	31,2	27,3
2002	31,8	28,0
2003	32,2	28,2
2004	32,8	28,8
2005	33,1	28,5
2006	35,6	30,8
2007	35,6	31,1

IV. LE FINANCEMENT PARALLÈLE DES CENTRALES SYNDICALES !

Majoritairement représentés au CESE, les syndicats sont les premiers à le défendre, et pour cause : ils bénéficient largement des avantages acquis aux conseillers, en fonction d'une répartition des sièges surprenante et arbitraire. Près du tiers des sièges (67) sont, en effet, occupés par des syndicalistes, qui ne représentent pourtant, à l'échelle nationale, que 8,2 % des salariés.

À noter : les indemnités des conseillers échappent à l'impôt si elles sont reversées au syndicat auquel ils appartiennent !

Par ce biais, la CGT, FO et la CFDT, qui disposent chacune de 17 représentants au sein du CESE, se voient respectivement octroyer entre 579007 et 638389 euros par an, selon le nombre de conseillers ayant effectué plus de cinq ans de présence au sein du CES. De quoi expliquer l'intérêt que les

centrales lui portent, même si elles reconnaissent, comme André Roulet (FO), que « le CES est passé à côté de la plupart des problèmes sociaux »¹⁰.

Le CESE participe donc pleinement au financement des centrales syndicales, avec l'argent des contribuables!

Catégorie	Nombre de représentants
(syndicat) CFDT	17
(syndicat) CGT	17
(syndicat) CGT-FO	17
(syndicat) CFE-CGC	7
(syndicat) CFTC	6
(syndicat) UNSA	3
Entreprises publiques	10
Mutualités	4
Groupe de l'agriculture	31
Artisanat	10
Professions libérales	3
Entreprises privées	27
Outre-Mer	9
Français hors de France	4
Coopération	10
Associations	5
UNAF (associations familiales)	10
Personnalités qualifiées	41

Si l'on compte bien, les 67 représentants des syndicats de salariés (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC et UNSA) rapportent donc à l'ensemble de leurs organisations une manne comprise, selon l'ancienneté dont bénéficient les conseillers, entre 2282000 et 2516000 euros par an. En somme, le CESE fournit un moyen commode et « transparent » pour financer les syndicats avec l'argent du contribuable.

V. LES « P.Q. », RENTIERS DE LA RÉPUBLIQUE

Le CESE n'offre pas seulement un asile confortable aux retraités de la fonction publique, syndicalistes et patrons bien introduits. On y trouve aussi beaucoup de militants traversant une mauvaise passe et d'anciens députés, qui y ont été propulsés en fonction de divers

Le Conseil économique, social et environnemental fournit un moyen commode et « transparent » pour financer les syndicats avec l'argent du contribuable.

10. Capital, octobre 1999.

***Certaines
nominations
viennent
« consoler » des
personnalités
compromises
dans des affaires
douteuses.***

critères : appartenance à la majorité en place, parité des sexes, cohabitation et copinage.

Si 163 conseillers sur 231 sont directement choisis par les organisations socioprofessionnelles, le Premier ministre désigne les 68 autres, dont 40 à sa guise en tant que « personnalités qualifiées », surnommés par raccourci les « PQ »¹¹.

Ces 40 sinécures servent, au besoin, à récompenser de leurs bons et loyaux services les collaborateurs méritants. À chaque renouvellement, l'Élysée et Matignon entrent ainsi en tractations pour recaser un ami ou... un ancien ministre. Plusieurs siègent actuellement au CESE. Outre Philippe Dechartre, qui appartient aux gouvernements de Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville et Jacques Chaban-Delmas, on y rencontre : Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture et de la Communication ; Luc Ferry, ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche ; Michel Roussin, ancien ministre de la Coopération, condamné dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris sous Jacques Chirac, dont il dirigea le cabinet. Il préside aujourd'hui le groupe des P.Q.

Lucette Michaux-Chevry, autre ancien ministre nommé en 2004, avait démissionné après avoir été élue au Sénat. Azouz Begag, pas encore ministre lors de sa nomination, en avait fait autant pour entrer au gouvernement de Dominique de Villepin.

Si Pierre Schapira, dentiste de Lionel Jospin et tête de liste socialiste dans le deuxième arrondissement de Paris, ne siège plus aujourd'hui au CESE, on y croise désormais Pierre Charron, un intime de Nicolas Sarkozy, autour duquel il s'était occupé de réunir des célébrités pendant la campagne présidentielle. Un service en vaut un autre...

Parmi les « vedettes » du CESE figurent toujours Fodé Sylla, ancien président de SOS-Racisme ; Philippe Massoni, ancien préfet de police de Paris, par ailleurs chargé de mission auprès du président du Sénat, Christian Poncelet ; Jean-Louis Mandinaud, ancien Grand Maître de la Grande Loge de France (obédience à laquelle appartient également Massoni) ; Alain Obadia, membre du Comité exécutif du Parti communiste ; ou encore Marie-Claude Tjibaou, veuve du meneur indépendantiste canaque assassiné et présidente de l'« Agence de développement de la culture Kanak-Centre culturel Tjibaou »...

Plus discutables encore, certaines nominations viennent « consoler » des personnalités compromises dans des « affaires » douteuses. C'est bien sûr le cas de Michel Roussin, déjà cité, mais aussi d'Anne Cuillé, naguère collaboratrice du précédent à la mairie de Paris comme directrice adjointe

11. Les 28 autres conseillers nommés directement par le gouvernement le sont : pour 17 d'entre elles, sur proposition d'organismes consultatifs ; pour 9 d'entre elles, après consultation des organisations professionnelles représentatives des DOM-TOM ; et pour 2 d'entre elles, au titre de l'épargne et du logement.

du cabinet de Chirac, elle aussi mise en cause – sans avoir été condamnée – dans les emplois fictifs de la mairie de Paris.

Le cas échéant, une nomination judiciaire peut aussi désarmer un adversaire. Tel président d'un syndicat d'hôtellerie, qui revendiquait bruyamment la réduction de la TVA à 5,5 % dans la restauration, se montra beaucoup plus discret et moins offensif après sa nomination, en 2004, au Conseil économique et social... C'est ce que Marc Blondel, ancien secrétaire général de Force Ouvrière et grand défenseur des hôtes du Palais d'Iéna, appelait la « démocratie de délégation ». On en regretterait presque l'époque où des « experts culturels » comme la chanteuse Georgette Lemaire, les actrices Danièle Delorme, Marie-France Pisier et, plus récemment, Brigitte Fossey (nommée par François Mitterrand) égayaient les sessions du CES...

LISTE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ¹²

Noms	Qualité
Michel ROUSSIN , président du groupe	Ancien ministre, vice-président de Bolloré.
Gérard d'ABOVILLE	Navigateur, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN).
Jean-Jacques AILLAGON	Ancien ministre de la Culture, PDG de TV5 Monde.
Paul AURELLI	Délégué de la 6 ^e circonscription de l'UMP de Paris, ancien président de la SEMAVIP (société d'économie mixte de la ville de Paris).
Jean BAGGIONI	Inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, maire de Ville-di-Petrabugno, ancien président du Conseil exécutif de Corse.
Fatiha BENATSOU	Ex-conseiller technique au cabinet du ministre délégué aux anciens combattants, nommée en juillet 2007 chargée de mission au ministère de la Défense.
Yves CANNAC	Administrateur de sociétés, membre honoraire du Conseil d'État.
Pierre CHARRON	Conseiller de Paris (UMP), vice-président du Conseil général de Paris.
Anne CUILLE	Administrateur civil, ancien secrétaire général de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), ancienne directrice adjointe du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris.

*Une nomination
judiciaire peut
aussi désarmer
un adversaire.*

12. Les P.Q. ne se comptent actuellement que 38.

Jean-Claude DECAGNY	Ancien directeur d'hôpital, ancien député du Nord (UMP).
Philippe DECHARTRE	Ancien ministre.
Jacques DERMAGNE	Chef d'entreprise et responsable d'organismes professionnels, président du Conseil économique et social.
Marie-Madeleine DIEULANGARD	Ancien sénateur (PS) de la Loire-Atlantique.
Laurence DOUVIN	Conseiller de Paris (UMP), présidente de Parité 5050.
Pierre DUHARCOURT	Universitaire, ancien secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES), ancien co-secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), ancien président du Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Lucien DUQUESNE	Vice-président d'ATD Quartmonde
Luc FERRY	Philosophe, universitaire, ancien ministre de l'Éducation nationale.
Pierre FIGEAC	Secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).
Marc GENTILINI	Professeur de médecine, ancien président de la Croix-Rouge, membre de l'Académie nationale de Médecine.
Julia KRISTEVA-JOYAUX	Universitaire, psychanalyste, écrivain.
Georges de LA LOYERE	Ancien directeur général de la Compagnie du Bâtiment et de Construction, ancien conseiller régional de Basse-Normandie, secrétaire général de l'Association pour la démocratie en Europe, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
Gérard LE GALL	Universitaire, Délégué national du Parti Socialiste chargé des études d'opinion.
Jean-Louis MANDINAUD	Ancien Grand Maître de la Grande Loge de France, ancien président de la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole, président de la Confédération française des retraités.
Jean-Pierre MARCON	Cadre bancaire, ancien vice-président du Conseil général de Haute-Loire, député (apparenté UMP).
Joaquin MASANET	Secrétaire général de l'UNSA-Police (Union nationale des syndicats autonomes-Police).

Philippe MASSONI	Ancien Préfet de Police de Paris, ancien Secrétaire général du Conseil de sécurité intérieure, chargé de mission auprès du président du Sénat.
Philippe NOUVION	Secrétaire général du RECOURS, vice-président du Haut Conseil des Rapatriés.
Alain OBADIA	Membre du Comité exécutif du PCF.
Jean-Claude PASTY	Fonctionnaire, ancien parlementaire (député de la Creuse et député européen), membre du Haut Conseil de la Coopération Internationale.
Bernard PLASAIT	Directeur de société, ancien sénateur (UMP).
Annick du ROSCOËT	Ancien conseiller général (Loire-Atlantique) et régional (Pays de la Loire), présidente du Centre national des Indépendant (CNI), présidente du Haut Comité National de la Francophonie.
Claude ROULLEAU	Ancien président du Conseil économique et social de Poitou-Charentes, ancien président de l'Union des coopératives élevage et insémination animale (UNCEIA).
Alain-Gérard SLAMA	Universitaire, journaliste, éditorialiste au Figaro.
Adolphe STEG	Chirurgien, membre de l'Académie de chirurgie, président de l'Alliance israélite universelle.
Fodé SYLLA	Ancien président de SOS-Racisme, ancien parlementaire européen.
Marie-Claude TJIBAOU	Présidente du Centre culturel Tjibaou.
Philippe VALLETOUX	Vice-président du directoire de Dexia crédit local.
Marc-Noël VIGIER	Éditeur, ancien PDG du Moniteur, Ancien directeur du Journal des Maires et de la Lettre des élus locaux.

Au Conseil économique, social et environnemental, la démocratie sait aussi être familiale.

Au Conseil économique, social et environnemental, la démocratie sait aussi être familiale

Pierre Bérégovoy y fut conseiller et son épouse, Gilberte, membre de section, comme Patrick Pujade dont le père, Pierre, siégeait parmi les PQ. Les patronymes prestigieux ont fourni, bien sûr, leur contingent de sages : de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, pour ne citer que les plus connus.

*Les conseillers
disposent de
toute liberté pour
fixer le montant
des indemnités
journalières
– jetons de
présence – qu'ils
perçoivent à
chaque réunion.*

VI. UNE DÉCENTRALISATION GUÈRE ÉCONOMIQUE, MAIS TRÈS « SOCIALE »

Avec la loi de décentralisation de 1982, la gabegie du CESE s'est généralisée : 26 Conseils Économiques et Sociaux Régionaux (CESR) sont nés, malgré l'existence d'une section « Économies régionales » au CESE. Vingt ans plus tard, chaque région de France entretient à grands frais son « Conseil économique et social régional », qui s'auto-saisit de temps à autre, lui aussi, pour produire des rapports sans écho.

De quarante à cent dix membres par région y sont désignés pour six ans.

Ils représentent les organisations patronales, consulaires et syndicales, la Fédération de l'Éducation nationale, les organismes culturels, sportifs et familiaux. Le Premier ministre nomme librement, ici encore, 5 % de personnalités qui « concourent au développement de la région ». Nouveaux « PQ », nouvelles dépenses...

Piétinant les plates-bandes des comités régionaux des prêts, de la formation sociale, de l'emploi, des transports ou de la communication audiovisuelle, les CESR font inévitablement double emploi.

DES CONSEILLERS BONS VIVANTS

Comme leurs homologues nationaux, ils émettent des avis et des rapports. Leur existence est d'ailleurs surtout attestée par une inflation de publications sur papier glacé : publicité auto-justificative aux frais des contribuables...

Émergeant aux budgets des régions dont la dérive est déjà inquiétante, les conseillers disposent de toute liberté pour fixer le montant des indemnités journalières – jetons de présence – qu'ils perçoivent à chaque réunion.

Leur fonction peut se cumuler avec tout mandat électif, sauf celui de conseiller régional.

Un décret du 10 juin 2004 fixe le montant des indemnités, calculées à partir de celles que perçoivent les conseillers régionaux.

■ Les membres des conseils économiques et sociaux régionaux perçoivent une indemnité égale au plus à 50 % de l'indemnité maximale de fonction pouvant être allouée à un conseiller régional de la même région. Le montant des indemnités des conseillers régionaux varie, en effet, en fonction de l'importance de la population de la région. L'indemnité maximale des conseillers économiques et sociaux régionaux est donc, elle aussi, fonction de la démographie.

Population (habitants)	Indemnité brute d'un conseiller régional (en euros, au 1 ^{er} février 2007)	Indemnité brute maximale d'un conseiller économique et social régional (en euros)
Moins de 1 million (Corse, Guadeloupe, Limousin, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon)	1 489,06	744,53
1 million à moins de 2 millions (Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes)	1 861,32	930,66
2 millions à moins de 3 millions (Centre, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Lorraine)	2 233,58	1 116,79
3 millions et plus (Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Pays de la Loire, Rhône-Alpes)	2 605,85	1 302,92

Un membre du CESR pourra donc toucher jusqu'à 744 euros en Corse ou dans le Limousin, régions qui comptent moins d'un million d'habitants, mais ses alter ego des régions comptant plus de 3 millions d'âmes (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Aquitaine, etc.) percevront 1 116 euros.

■ Le président du CESR touche une indemnité égale au plus à 50 % de l'indemnité maximale de fonction qui peut être allouée au président du Conseil régional, soit 2 698,91 euros.

S'y ajoutent les frais habituels de représentation et de fonctionnement. Là encore, les syndicats se servent au passage.

Les CESR assurent également une partie non négligeable du financement des syndicats puisqu'environ la moitié des conseillers économiques et sociaux régionaux reversent leurs indemnités à leurs organisations. C'est notamment le cas pour les syndicats de salariés ou les syndicats agricoles et en partie pour le MEDEF.

Les Conseils économiques et sociaux régionaux assurent également une partie non négligeable du financement des syndicats.

*Un Conseil
économique
et social régional
n'a aucune
responsabilité:
sa mission est
de penser, sans
obligation de
résultat.*

VII. LE PALMARÈS DES CESR

Un CESR n'a aucune responsabilité : sa mission est de penser, sans obligation de résultat. S'il émet un avis, personne n'est obligé d'en tenir compte.

D'habitude, le CESR « constate », « évoque » et « prend acte ». Parfois plus audacieux, il « se félicite de », « approuve », ou même, comble d'audace, « suggère » ! Plus rarement, il « regrette » ou « déplore ». Autant d'états d'âmes qui grossissent la facture.

Mais tous les CESR ne se valent pas. Malgré une productivité uniformément basse, leur budget peut varier de un à cinq. Sur ce sujet, certains CESR ne manifestent d'ailleurs aucun empressement à communiquer.

Ainsi, le CESR de Bourgogne, interrogé par nos soins sur le budget qui lui est octroyé en 2008, nous a opposé, en toute opacité, une fin de non-recevoir : « Nous ne donnons pas ce genre d'information ! » Nous en avons été d'autant plus surpris que le CESR de la région Centre venait très aimablement de nous fournir le même renseignement, en précisant d'ailleurs qu'il était accessible au public. (Il figure en effet dans les budgets votés par chaque conseil régional. Il n'est cependant jamais simple de l'y dénicher.) Le budget du CESR Bourgogne serait-il si invouable, que l'on cache ici ce que celui du Centre n'hésite pas à publier ?

Pour ne citer que quelques exemples :

- le budget du CESR d'Aquitaine a augmenté en 9 ans de 32,4 %, passant de 1 720 000 euros en 1999 à 2 278 000 en 2008 ;
- celui de Rhône-Alpes, de 33,9 % (de 2 218 000 euros en 1999 à 2 970 000 en 2008) ;
- celui de la région Centre, de 39,3 % (de 1 550 000 euros en 1999 à 2 159 000 en 2008) ;
- celui de Picardie¹³, de 45 % (de 650 000 euros en 1999 à 943 000 en 2008) ;
- celui de Bretagne, de 105,7 % (de 1 264 000 euros en 1999 à 2 600 000 en 2008) ;
- celui de Lorraine de 142,8 % (de 638 000 euros en 1999 à 1 549 000 en 2008).

Encore ne citons-nous ici que les régions qui nous ont répondu le plus rapidement et le plus volontiers...

13. Concernant le CESR Picardie : nous avons retenu dans le budget les dépenses de fonctionnement (Administration générale, indemnités et frais des élus) ainsi que les dépenses relatives au cabinet du CESR (420 000,00 euros). Nous n'avons pas compté les gratifications versées par le Conseil régional aux stagiaires réalisant des travaux pour le CESR, ni le montant de l'assurance en responsabilité civile des élus du CESR.

Cette évolution générale des budgets s'accompagne d'une augmentation du nombre des conseillers :

Région	Nombre de membres en 1999	Nombre de membres en 2008	Évolution du nombre de membres 1999-2008
Rhône-Alpes	103	116	+12,6 %
Île de France	110	122	+10,9 %
Aquitaine	97	113	+16,5 %
Centre	88	95	+7,9 %
PACA	108	116	+9,1 %
Pays de la Loire	94	113	+20,2 %
Nord Pas-de-Calais	100	113	+13 %
Bretagne	99	113	+ 14,1 %
Midi-Pyrénées	104	113	+8,6 %
Alsace	66	74	+12,1 %
Champagne-Ardenne	68	74	+8,8 %
Basse-Normandie	61	74	+21,3 %
Languedoc-Roussillon	76	89	+17,1 %
Picardie	68	74	+ 8,8 %
Lorraine	88	92	+ 4,5 %
Haute-Normandie	66	74	+12,1 %
Poitou-Charentes	65	74	+13,8 %
Guadeloupe	41	49	+19,5 %
Limousin	59	65	+10,1 %
Auvergne	65	71	+9,2 %
Réunion	45	55	+22,2 %
Bourgogne	68	74	+8,8 %
Franche-Comté	60	65	+8,3 %
Martinique	41	43	+4,8 %
Corse	51	51	0
Guyane	32	38	+ 18,75 %

Sources : Conseils économiques et sociaux régionaux

Les frais généraux (loyers, électricité, téléphone, administration) ne sont même pas compris dans ces budgets. Ils sont pris en charge directement par le conseil régional.

*L'impotence
« consultative »
du Conseil
économique et
social français
a été clonée à
Bruxelles.*

VIII. EUROPE : LE COMITÉ EN OR DE LA COMMUNAUTÉ

Les régions n'ont pas été les seules à copier sur Paris. L'impotence « consultative » du CES français a été clonée à Bruxelles, où sommeille un autre monstre institutionnel : le Comité économique et social européen (CESE). Sa fonction est de « rendre des avis » : il en rend environ 150 par an.

Trop lointaine pour être contrôlée, cette bureaucratie est plus dispendieuse encore que son homologue française. Le budget global du CESE s'élève, pour 2008, à 114,7 millions d'euros (soit plus de 330 000 euros par conseiller et par an).

Élargissement oblige, 344 conseillers issus des 27 pays membres prospèrent sous les lustres bruxellois (ils n'étaient encore que 222 en 1999). Ils sont nommés, pour quatre ans renouvelables, par le Conseil de l'Union, à partir de listes élaborées par les gouvernements nationaux. Parmi les 24 membres français, on retrouve les conseillers Jean-Paul Bastian, Hubert Ghigonis, Évelyne Pichenot, qui font d'une pierre deux coups, puisqu'ils siègent déjà au Palais d'Iéna.

Les crédits consacrés aux membres de l'Institution représentent plus de 14,2 millions d'euros en 2008. Sur cet ensemble, les indemnités proprement dites représentent seulement 99 000 euros. Ce chiffre paraît dérisoire, au regard des « frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes », qui s'élèvent à 13,7 millions d'euros : soit 39 825 euros de frais par conseiller et par an.

À Bruxelles, on est entré dans la quatrième dimension de la note de frais !

Le CESE emploie « quelque 135 personnes », mais précise qu'il partage depuis 1995 des services communs avec un autre « machin », le Comité des régions, et que les effectifs desdits services (environ 520 personnes) « proviennent pour l'essentiel du Secrétariat du CESE ».

L'enveloppe budgétaire attribuée pour les fonctionnaires et agents temporaires du CESE s'élève au total à 59,29 millions d'euros. Sur cette somme, les rémunérations et indemnités représentent 57,45 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 60 000 euros d'heures supplémentaires et 898 000 euros de « droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions. Total : un peu plus de 58,4 millions d'euros. Si l'on retient le chiffre maximum de 655 fonctionnaires employés par le CESE¹⁴, la moyenne minimale des rémunérations mensuelles perçues par ces agents se monte à 7 431 euros (sur 12 mois) par employé – personnel d'entretien et standardistes inclus, ce qui laisse imaginer la feuille de paie vertigineuse de quelques hauts fonctionnaires...

14. En réalité, l'effectif réel des fonctionnaires et agents du CESE est inférieur, puisqu'une partie des services partagés avec le Comité des régions est rémunérée par ce dernier.

CONCLUSION

SUPPRIMER LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le véritable rôle du Conseil économique, social et environnemental – et de ses clones régionaux et européen – est de fournir des sinécures à la classe politique. Aussi, après avoir fait le bonheur de la IV^e République, a-t-il été pérennisé par la constitution de la V^e République.

Mais voilà, c'est le contribuable qui paie.

C'est pourquoi nous proposons, non pas de réformer cette institution – elle aggrave la surproduction de rapports administratifs –, mais de la supprimer purement et simplement. Ses défenseurs font valoir qu'elle sert de lubrifiant à la machine politique française. Mais, alors que la dette publique ne cesse de s'accroître, il n'est pas acceptable que les politiques continuent à bénéficier de telles faveurs.

Comment demander aux Français de « travailler plus pour gagner plus », tout en continuant à distribuer à des privilégiés des emplois quasi-fictifs au Conseil économique, social et environnemental, dans les Conseils économiques et sociaux régionaux et au Conseil économique et social européen ?

Il incombe aux responsables politiques de montrer l'exemple à l'ensemble de la société française, en renonçant à ces facilités.

Les Monographies de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 1** - septembre 2004

« *Pression fiscale : le ratio INSEE contestable* »,
par Xavier Badin, maître de conférences à l'université de Tours et chercheur au Laboratoire d'études
des réformes administratives et de la décentralisation (LERAD)

■ **Monographie n° 2** - mars 2005

« *Les véritables effectifs de la fonction publique en France* »

■ **Monographie n° 3** - juin 2005

« *Subventions aux associations : qui veut gagner des milliards ?* »

■ **Monographie n° 4** - novembre 2005

« *L'origine sociologique des parlementaires* »,
par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II, et Pierre-Édouard du Cray,
directeur des études de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 5** - avril 2006

« *Ce que nous coûtent vraiment nos élus* »

■ **Monographie n° 6** - avril 2006

« *L'endettement de l'État : stratégie de croissance ou myopie insouciance ?* » par le professeur Pierre Garello et Vesselina Spassova,
du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 7** - février 2007

« *Les droits de mutation en Europe : l'impôt sur la mort est plus lourd en France !* »

■ **Monographie n° 8** - mars 2007

« *Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public/privé* »,
par Guillaume Préval, avec la collaboration bénévole de Mohammed Qafli, statisticien médical,
gérant de Santé Value, ancien membre d'une agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

■ **Monographie n° 9** - avril 2007

« *Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique ?* »
par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier, professeur à l'université Paris II

■ **Monographie n° 10** - septembre 2007

« *Enseignement et recherche : on peut faire mieux pour moins cher* »,
par Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III, membre honoraire du Conseil économique et social

■ **Monographie n° 11** - novembre 2007

« *Combien nous coûte, à vous et à moi, la Sécurité sociale ?* »
par Georges Lane, professeur à l'université de Paris IX-Dauphine

■ **Monographie n° 12** - décembre 2007

« *Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie mauvaise idée ?* »
par Gérard Bramoullé, professeur à l'université d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 13** - avril 2008

« *La TVA, un impôt discret mais néfaste* », par Pierre Bessard, délégué général, Institut Constant-de-Rebecque

■ **Monographie n° 14** - mars 2008

« *Le coût réel de l'immigration en France* », par Jean-Paul Gourévitch,
expert international en ressources humaines, spécialiste des migrations

■ **Monographie n° 15** - juillet 2008

« *Ce que nous coûte l'Europe* », par Christophe Beaudouin, avocat, secrétaire général de la Fondation politique
européenne pour la démocratie, conseiller du groupe Indépendance et Démocratie au Parlement européen.

■ **Monographie n° 16** - août 2008

« *Subventions aux associations : l'État brouille les cartes* », par Guillaume Préval.

Les Monographies de Contribuables Associés

Les Conseils économiques et sociaux

par Éric Letty

Le Conseil économique et social fête son cinquantième anniversaire, puisqu'il a été institué dans sa forme actuelle par la Constitution de la V^e République du 4 octobre 1958. En juillet dernier, il est rebaptisé Conseil économique, social et environnemental. Il a de nombreux clones : les Conseils économiques et sociaux régionaux, et le Conseil économique et social européen. Le Conseil économique, social et environnemental est une assemblée « consultative » auprès des pouvoirs publics, consultée moins de cinq fois par an, dont les avis n'obligent personne. Les conseillers économiques et sociaux perçoivent de copieux émoluments pour une activité presque inexistante. Ils produisent, à un rythme modéré, des rapports sans écho. L'absentéisme sévit. En 2008, le Conseil aura coûté 36,3 millions d'euros aux contribuables. Pourquoi l'État continue-t-il à le financer ? Son véritable rôle est de fournir des sinécures à la classe politique. Il constitue un moyen commode de récompenser des militants, de recaser d'anciens ministres, de consoler des candidats malheureux aux élections, d'émousser la pugnacité de certains opposants... Et il participe au financement des syndicats : près du tiers des sièges sont occupés par des syndicalistes – ils ne représentent pourtant, à l'échelle nationale, que 8,2 % des salariés – dont les indemnités échappent à l'impôt et sont reversées au Syndicat auquel ils appartiennent.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

Pour commander des exemplaires supplémentaires des monographies de Contribuables Associés, écrivez à : **Contribuables Associés**, 42, rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02, ou téléphonez au 01 42 21 16 24.

Les monographies sont également consultables sur le site www.contribuables.org.